(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) EP 0 654 239 B1

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
07.01.1998 Bulletin 1998/02

(51) Int. Cl.[6]: **A47G 25/48**

(21) Numéro de dépôt: **94402670.7**

(22) Date de dépôt: **23.11.1994**

(54) **Cintre-présentoir, notamment pour articles textiles**

Kleiderbügel für die Schaustellung von Textilwaren

Display hanger, especially for textile articles

(84) Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB GR IT PT

(30) Priorité: **23.11.1993 FR 9313982**

(43) Date de publication de la demande:
24.05.1995 Bulletin 1995/21

(73) Titulaire:
ETABLISSEMENTS E. ROYBIER & FILS
F-01100 Oyonnax (FR)

(72) Inventeur: **Roybier, Jean-Jacques**
F-01100 Oyonnax (FR)

(74) Mandataire: **Leszczynski, André**
NONY & ASSOCIES
29, rue Cambacérès
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
FR-A- 2 672 199
GB-A- 2 224 642
US-A- 5 065 916

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Printed by Xerox (UK) Business Services
2.15.8/3.4

EP 0 654 239 B1

Description

La présente invention est relative à un cintre-présentoir, notamment pour articles textiles.

L'invention concerne plus particulièrement un cintre présentoir pour articles textiles présentant une zone en surépaisseur, en particulier pour des sous-vêtements tels que des slips et analogues présentant une ceinture élastique constituant ladite zone en surépaisseur.

On utilise couramment des cintres-présentoirs pour la vente de tels articles textiles en libre service, notamment dans des grandes surfaces, le cintre étant constitué sous la forme d'une plaquette comportant une partie de suspension en forme de crochet et des moyens, transversalement espacés sur la plaquette, pour retenir l'article. On connaît de tels cintres-présentoirs dans lesquels chacun des moyens de retenue comporte deux branches sensiblement parallèles définissant entre-elles une cavité de réception pour l'article, l'une des branches étant repliée en forme de crochet et s'appliquant élastiquement par son extrémité repliée contre l'autre branche en pinçant l'article textile. Un exemple de tels cintres-présentoirs est donne par GB-A-2224642.

Une telle configuration des moyens de retenue de l'article présente comme inconvénients d'une part que l'article se trouve pincé en permanence entre les branches des moyens de retenue, ce qui soumet les branches du cintre-présentoir à des contraintes permanentes risquant d'entraîner une détérioration des caractéristiques de retenue, et d'autre part que l'extrémité de la branche repliée, tournée vers l'intérieur de la cavité définie entre les branches, constitue un obstacle pour le passage de la partie de l'article logée dans la cavité, en particulier la zone en surépaisseur, telle qu'une ceinture élastique de l'article textile, lors de l'application d'une traction sur l'article retenu sur le cintre pour le séparer du cintre. Si aucune précaution n'est prise lors de la séparation de l'article du cintre, l'article textile risque de se déchirer et/ou la branche repliée du cintre risque de casser.

La présente invention vise à réaliser un cintre-présentoir évitant les inconvénients mentionnés ci-dessus tout en étant d'une réalisation particulièrement simple et économique.

La présente invention a pour objet un cintre-présentoir, notamment pour articles textiles, constitué sous la forme d'une plaquette comportant une partie de suspension en forme de crochet et des moyens transversalement espacés pour retenir ledit article, chacun des moyens de retenue comportant deux branches parallèles définissant entre-elles une cavité de réception pour l'article et une branche intermédiaire, s'étendant entre lesdites branches, reliée par une extrémité à une première desdites branches et dont l'extrémité libre est dirigée vers ladite cavité, dans lequel ladite branche intermédiaire est sensiblement parallèle auxdites branches et définit avec la seconde desdites branches une fente communiquant avec ladite cavité. Selon l'invention un moyen de guidage est prévu dans ladite cavité pour, notamment lors de l'application d'une traction sur un article retenu sur le cintre, en vue de le séparer du cintre, guider l'article en direction de ladite fente à l'écart de l'extrémité libre de ladite branche intermédiaire.

Dans un mode de réalisation particulier, le moyen de guidage est constitué par une portée inclinée, droite ou convexe, formée dans ladite cavité, et s'étendant en direction de ladite fente depuis ladite première branche jusque sensiblement à l'aplomb de l'extrémité libre de la branche intermédiaire.

Dans un mode particulier de réalisation, ladite portée inclinée est réalisée sur un ergot, de préférence de forme sensiblement triangulaire, en saillie de la première branche.

Avantageusement l'extrémité libre de la branche intermédiaire présente une forme émoussée, notamment en comportant au moins un bourrelet d'extrémité.

Lorsque le cintre-présentoir est destiné à recevoir des articles présentant une zone en surépaisseur, tels que slips et autres sous-vêtements présentant une ceinture élastique constituant la zone en surépaisseur, ladite cavité est agencée pour loger, au moins en partie, ladite zone en surépaisseur, ledit moyen de guidage guidant alors ladite zone en surépaisseur de l'article en direction de ladite fente.

Pour des articles, tels que des soutiens-gorge par exemple, le moyen de guidage selon l'invention permet d'assurer un guidage efficace de l'article lors de sa mise en place sur le cintre en direction de la cavité.

Le cintre-présentoir selon l'invention est avantageusement réalisé d'un seul tenant par moulage de matière plastique par injection.

D'autres avantages et caractéristiques de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre d'un exemple particulier de mise en oeuvre en se référant au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue en plan d'un cintre-présentoir selon la présente invention, illustrant schématiquement un article textile mis en place,
- la figure 2 est une vue fragmentaire du cintre de la figure 1 illustrant l'enlèvement de l'article textile mis en place.

Le cintre-présentoir illustré sur le dessin est constitué d'une plaquette allongée 1 en matière plastique, notamment en polystyrène réalisée d'un seul tenant par moulage par injection.

La plaquette 1 comporte à sa partie supérieure une partie de suspension 2 en forme de crochet.

Aux extrémités transversalement espacées de la plaquette 1, sont réalisés des moyens désignés globalement par 3 et 4 destinés à retenir un article textile schématisé sous la forme d'un sous-vêtement tel qu'un slip 5 muni d'une ceinture élastique 6 constituant une zone en surépaisseur.

Les deux moyens de retenue 3 et 4 sont identiques et disposés symétriquement par rapport à l'axe médian de la plaquette.

Chaque moyen de retenue 3,4 comprend deux branches parallèles 7, 8 s'étendant depuis la plaquette 1, la branche 7 étant prolongée par une partie repliée 9 en une branche intermédiaire 10 dont l'extrémité libre est tournée vers la cavité 11 formée entre la plaquette 1 et les branches 7 et 8.

L'extrémité libre 12 de la branche intermédiaire 10 présente une configuration élargie arrondie obtenue par la présence de bourrelets latéraux d'extrémité.

Une fente 13 est délimitée entre la branche intermédiaire 10 et la branche extérieure 8, ladite fente 13 présentant une largeur inférieure à l'épaisseur de la zone de ceinture 6 de l'article textile 5.

Selon l'invention, la branche 7 comporte un ergot 14 de forme sensiblement triangulaire en saillie dans la cavité 11 et définissant une surface 15 inclinée en direction de la fente 13.

Le cintre comporte en outre deux ensembles de branches verticales 16, 17, 18 sensiblement parallèles aux branches 7,8,10 des moyens de retenue permettant un repliement de l'article textile entre les moyens de retenue 3,4.

La structure de cintre-présentoir selon l'invention permet de retenir un article textile par sa zone en surépaisseur 6 à l'intérieur de chacune des cavités 11 sans pincement au niveau de la zone en surépaisseur 6, l'extrémité libre 12 de la branche intermédiaire 10 constituant une butée pour la zone en surépaisseur 6.

De par leur configuration, les branches 7,8,10 de chacun des moyens de retenue 3, 4 présentent chacune une certaine élasticité dans le plan de la plaquette et hors du plan de celle-ci permettant le passage de la zone en surépaisseur dans la fente 13 et l'utilisation du cintre-présentoir avec des articles textiles présentant des épaisseurs différentes.

Pour contribuer à la retenue de l'article textile en dessous de sa zone en surépaisseur 6, les faces tournées l'une vers l'autre des branches 8 et 10 peuvent présenter des moyens de retenue auxiliaire tels que des picots et analogues, non représentés.

On voit clairement sur la figure 2 que, lors d'une traction exercée sur l'article pour séparer celui-ci du cintre, la partie en surépaisseur 6 de celui-ci est guidée le long de la surface 15 de l'ergot 14 en direction de la fente 13 à l'écart de l'extrémité libre 12 de la branche intermédiaire 10.

On évite ainsi tout coincement ou arrachement de l'article textile et tout risque d'endommagement des branches du cintre.

Revendications

1. Cintre-présentoir, notamment pour articles textiles, constitué sous la forme d'une plaquette (1) comportant une partie de suspension (2) en forme de crochet et des moyens (3,4) transversalement espacés pour retenir ledit article, chacun des moyens de retenue comportant deux branches parallèles (7,8) définissant entre elles une cavité de réception (11) pour l'article et une branche intermédiaire (10), s'étendant entre lesdites branches (7,8), reliée par une extrémité à une première (7) desdites branches et dont l'extrémité libre est dirigée vers ladite cavité, ladite branche intermédiaire (10) étant sensiblement parallèle auxdites branches (7,8) et définissant avec la seconde desdites branches (8) une fente (13) communiquant avec ladite cavité (11), caractérisé par le fait qu'un moyen de guidage (15) est prévu dans ladite cavité, pour, notamment lors de l'application d'une traction sur un article (5,6) retenu sur le cintre, en vue de le séparer du cintre, guider l'article en direction de ladite fente (13) à l'écart de l'extrémité libre (12) de ladite branche intermédiaire (10).

2. Cintre-présentoir selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le moyen de guidage est constitué par une portée inclinée (15) formée dans ladite cavité (11) et s'étendant en direction de ladite fente (13) depuis ladite première branche (7) jusque sensiblement à l'aplomb de l'extrémité libre (12) de la branche intermédiaire (10).

3. Cintre-présentoir selon la revendication 2, caractérisé par le fait que ladite portée inclinée (15) est réalisée sur un ergot (14), de préférence de forme sensiblement triangulaire, en saillie de la première branche (7).

4. Cintre-présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que l'extrémité libre (12) de la branche intermédiaire (10) présente une forme émoussée, notamment en comportant au moins un bourrelet d'extrémité.

5. Cintre-présentoir selon l'une quelconque des revendications précédentes pour articles textiles présentant une zone en surépaisseur, en particulier pour des sous-vêtements tels que des slips ou analogues présentant une ceinture élastique, caractérisé par le fait que ladite cavité (11) est agencée pour loger, au moins en partie, ladite zone en surépaisseur (6) de l'article (5).

Claims

1. Display coat-hanger, particularly for textile articles, in the form of a plate (1) having a suspension portion (2) in the form of a hook and transversely spaced means (3, 4) for holding said article, each of the holding means having two parallel branches (7, 8) defining between them a reception cavity (11) for

the article and an intermediate branch (10), extending between said branches (7, 8), connected by one end to a first (7) of said branches and whose free end is directed towards said cavity, said inter-mediate branch (10) being substantially parallel to said branches (7, 8) and defining with the second of said branches (8) a slot (13) communicating with said cavity (11), characterized in that a guidance means (15) is provided in said cavity, so that during the application of a tension to an article (5, 6) held on the coat-hanger, with a view to separating it from the coat-hanger, it guides the article towards said slot (13) away from the free end (12) of said intermediate branch (10).

2. Display coat-hanger according to claim 1, characterized in that the guidance means is constituted by an inclined bearing surface (15) formed in said cavity (11) and extending in the direction of said slot (13) from said first branch (7) so that it is essentially perpendicular to the free end (12) of the intermediate branch (10).

3. Display coat-hanger according to claim 2, characterized in that said inclined bearing surface (15) is produced on a lug (14), preferably having a substantially triangular shape and projecting from the first branch (7).

4. Display coat-hanger according to any one of the preceding claims, characterized in that the free end (12) of the intermediate branch (10) has a blunt shape, particularly having at least one end flange.

5. Display coat-hanger according to any one of the preceding claims for textile articles having an increased thickness area, particularly for underclothing such as panties or the like having an elastic belt, characterized in that said cavity (11) serves to at least partly hold said increased thickness area (6) of the article (5).

Patentansprüche

1. Präsentationsbügel, insbesondere für textile Gegenstände, in Form einer Platte (1) mit einem hakenförmigen Aufhängeteil (2) und seitlich wegstehenden Einrichtungen (3, 4) zum Halten des Gegenstands, wobei jede der Halteeinrichtungen zwei parallele Arme (7, 8) aufweist, die eine dazwischenliegende Aussparung (11) zur Aufnahme des Gegenstands bilden, und einen Mittelarm (10), der zwischen den Armen (7, 8) verläuft, mit einem Ende an einem ersten (7) der Arme angebracht ist und mit seinem freien Ende in Richtung der Aussparung weist, wobei der Mittelarm (10) im wesentlichen parallel zu den Armen (7, 8) verläuft und mit dem zweiten (8) dieser Arme einen mit der Aussparung in Verbindung stehenden Schlitz (13) bildet, dadurch gekennzeichnet, daß in der Aussparung eine Führung (15) vorgesehen ist, um insbesondere dann, wenn zum Abnehmen des Gegenstands von dem Bügel auf den auf dem Bügel gehaltenen Gegenstand (5, 6) Zug ausgeübt wird, den Gegenstand in Richtung des Schlitzes (13) neben dem freien Ende (12) des Mittelarms (13) zu führen.

2. Präsentationsbügel nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Führungseinrichtung von einem geneigten Bereich (15) gebildet ist, der in der Aussparung (11) ausgebildet ist und von dem ersten Arm (7) in Richtung des Schlitzes (13) im wesentlichen bis über das freie Ende (13) des Mittelarms (10) verläuft.

3. Präsentationsbügel nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß der geneigte Bereich (15) an einem vorzugsweise im wesentlichen dreieckigen Vorsprung (14) an dem ersten Arm (7) ausgebildet ist.

4. Präsentationsbügel nach einem der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß das freie Ende (12) des Mittelarms (10) eine stumpfe Form hat, insbesondere mindestens einen Endwulst aufweist.

5. Präsentationsbügel nach einem der vorhergehenden Ansprüche für textile Gegenstände, die eine Verdickung aufweisen, insbesondere für Unterwäsche, etwa Slips oder dergleichen, mit elastischem Bund, dadurch gekennzeichnet, daß die Aussparung (11) zur mindestens teilweisen Aufnahme der Verdickung (6) des Gegenstands (5) ausgeführt ist.

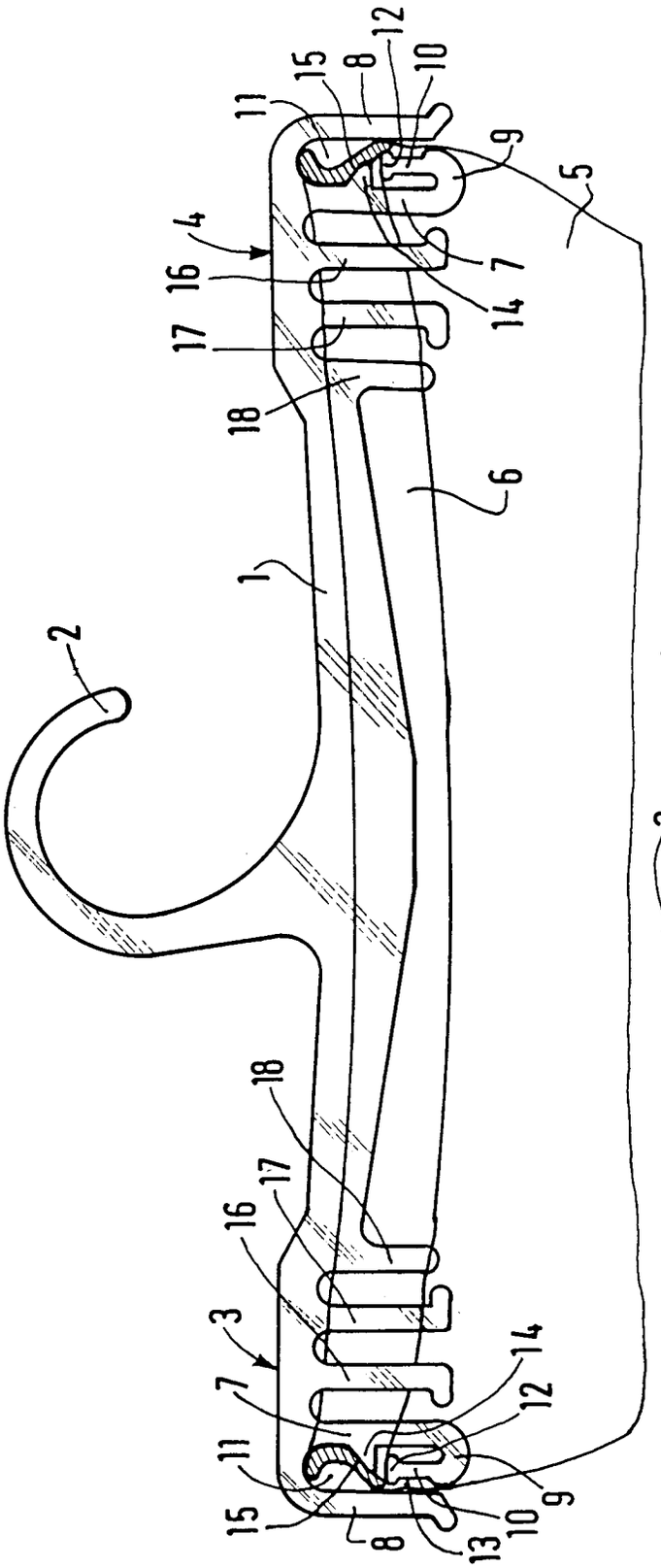


FIG.1

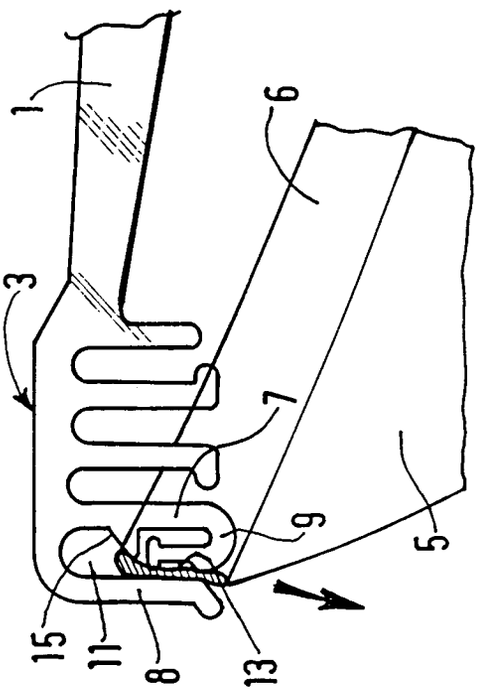


FIG.2